



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LE GAVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

VU la demande formulée le 11 août 2023 par l'Entreprise SAS PHILIPPE ET FILS – M. DOUBLET Guillaume – Z.I. Les Relandieres – 44850 LE CELLIER (philippeetfils@philippe-et-fils.fr),

CONSIDERANT qu'il convient de réguler la circulation des véhicules du 18 septembre 2023 au 06 octobre 2023, Rue de l'Étang, pour assurer la sécurité des personnes et des automobilistes pendant la réalisation de branchement souterrain pour Mr PERGELINE – Fouille de 23ml sous accotement

ARRETE

Article 1^{er} – Du 18 septembre 2023 au 06 octobre 2023, sur la VC 8, 4 Ter rue de l'Étang, la circulation routière sera régulée soit par la mise en place d'un alternat par panneaux B 15 et C 18 ou par piquets K 10, soit par la mise en place de feux. Le stationnement sera interdit au droit et en face du chantier.

La restriction sera effective de 8h à 17h30 du lundi au vendredi.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 10 octobre 2023.

Article 2 – La fourniture, la pose, et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'Entreprise SAS PHILIPPE ET FILS conformément à la réglementation de la signalisation temporaire.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de LE GAVRE et sur site, aux extrémités du chantier.

Article 4 – Mme la secrétaire générale du Gâvre, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Gâvre, le 16 août 2023

Le Maire adjoint,


Ingrid PENHOUËT

